

Haus des Sports
Talgutzentrum 27
CH-3063 Ittigen
Telefon +41 31 359 73 90
info@swisstabletennis.ch
www.swisstabletennis.ch

Member Swiss Olympic · ITTF · ETTU

Organisation finale cantonale du School Trophy

A noter:

Les termes désignant des personnes s'appliquent également aux hommes et aux femmes.

a) Lieu

Bien que ce ne soit pas indispensable, il est souvent utile d'organiser les compétitions dans les mêmes lieux, car il est intéressant de collaborer avec un club et l'expérience peut se révéler un précieux allié.

b) Contacts/responsabilités

Le chef ST est le premier interlocuteur pour ce qui concerne ST (responsable Sport de loisirs STT).

Swiss Table Tennis
Raouf Morsi
Haus des Sports
Talgutzentrum 27
3063 Ittigen

schooltrophy@swisstabletennis.ch
info@swisstabletennis.ch

c) Calendrier Gubler School Trophy

Quoi:	Qui:	Quand:
Fixer la date de la finale suisse	Responsable ST	11 mois avant
Envoyer le contingent cantonal	Responsable ST	juillet / août
Annoncer la date de la finale cantonale	Responsable cantonal	jusqu'à fin octobre
Inviter les joueurs à la finale cantonale	Responsable cantonal	env. 4 semaines avant le tournoi
Commander le matériel (si nécessaire)	Par l'organisateur local	en moins 4 semaines avant le tournoi
Organiser la finale cantonale	Responsable cantonal	au plus tard jusqu'à la 02 juin 2024
Inviter les joueurs qualifiés	Responsable cantonal	pendant la finale cantonale
Faire parvenir le classement de la finale cantonale au responsable ST	Responsable cantonal	jusqu'au 03 juin 2024
Etablir la liste complète des participants à la finale cantonale	Responsable cantonal	jusqu'au 03 juin 2024
Etablir la liste des participants pour la finale suisse	Chef ST	juin
Finale Gubler School Trophy		16 juin 2024

1. Déroulement technique

La finale cantonale du School Trophy est organisée dans les trois catégories suivantes :

U15 : Années 2009-2010

U13 : Années 2011-2012

U11 : Années 2013-2014

U9 : Années 2015 et plus jeunes

La School Trophy est ouvert pour tous les garçons et à toutes les filles qui

- a) Suivent leurs scolarités obligatoires en Suisse ou sont de nationalité suisse.
- b) Sont né(e)s après le 1^{er} janvier 2009.
- c) N'ont jamais été en possession d'une licence ou T-Card de Swiss Table Tennis (STT) ou d'une autre fédération nationale de tennis de table.

Les filles et les garçons jouent dans des séries simples séparées.

Les responsables des cantons font les invitations selon les contingents du Chef ST. Chaque canton peut envoyer un participant par catégorie. Des contingents additionnels sont donnés aux cantons avec les nombres de participants les plus grandes. Le nombre maximum de participants est 252.

2. Responsabilités dans l'organisation de l'événement

Direction du tournoi/responsable cantonal

- rassemble les nombres de participants aux différentes compétitions locales dans son canton.
- invite les écoliers par l'intermédiaire des enseignants, des moniteurs, etc. Le responsable cantonal fixe les critères de sélection de manière à ce qu'un nombre raisonnable de joueurs participent à la finale cantonale.
- enregistre les données des qualifications locales organisées dans son canton.
- rassemble des bénévoles pour assister la direction du tournoi.
- est responsable de l'encadrement lors du tournoi (bienvenue, remise des prix, etc.).
- exécute les tâches conformément au calendrier.
- veille au bon déroulement du tournoi.
- dirige l'annonce des matches pendant la manifestation.
- tranche en cas de discussions entre les joueurs.
- affiche la publicité des partenaires à leur demande et d'entente avec le chef ST.
- affiche de manière claire le résultat des matches le jour du tournoi.
- transmet les résultats au chef ST jusqu'au 03 juin 2024.

3. Tâches de l'organisateur

Infrastructures

L'organisateur veille à ce que:

- un nombre suffisant de tables soient montées et démontées lors du tournoi;
- les tables soient numérotées;
- un microphone soit installé afin que les annonces soient clairement entendues dans toute la salle;
- les besoins soient évalués avec la direction du tournoi (tables de travail, dossards, restauration, etc.);
- une signalisation soit mise en place dans la localité le jour du tournoi;
- la salle soit ouverte au moins une heure avant le début du tournoi.

4. Droits des partenaires du School Trophy

Les droits exclusifs du parrainage de School Trophy appartiennent à STT.

Nom

Le nom „School Trophy“ doit être cité en entier dans les médias, les invitations, les diplômes, les affiches, etc.

Obligations de l'organisateur

a) envers les partenaires de manière générale :

- les prix offerts doivent être remis aux participants;
- aucun prix d'entreprises concurrentes ne doit être remis ni aucune publicité autorisée; en cas de doute, prendre contact avec le chef ST;
- tous les contacts avec nos partenaires se font par l'intermédiaire du chef ST (aucun engagement supplémentaire ne peut être demandé);

b) à la finale cantonale sur demande des partenaires :

- ils peuvent tenir un stand de vente;
- ils peuvent organiser un concours;
- ils peuvent exiger que leur publicité soit placée dans la salle.

Les partenaires font valoir leurs droits par l'intermédiaire du chef ST, qui coordonne les contacts.

5. Coûts

Les coûts de location de la salle sont pris en charge par l'association cantonale. Les autres frais ainsi que les questions d'assurances doivent être étudiés avec les services compétents.

L'organisateur peut faire des recettes grâce à la restauration. L'entrée est gratuite pour tous les spectateurs.